ECOLE ELEMENTAIRE ROBERT DOISNEAU / AIXE SUR VIENNE
Compte-rendu du Conseil d'Ecole du 16 juin 2026

Présents :

- M. CHAMINANT, directeur de l'école, président du conseil d'école

- M. ARNAUD, maire de la commune et Mme CORGNE, élue déléguée aux affaires scolaires

- les représentants des parents d'élèves (RPE) : Mme DEPARDIEU, M. GERY, Mme HENNION-IMBAULT, Mme ABBADIE, Mme SANZ, Mme BOUTY, Mme MERIL, Mme PRAGOUT

- les enseignants de l'école : Mme KERMENE, Mme PARTIMBENE, Mme DUTAILLY, M. REBELLAC, Mme GAUTHIER, Mme LHORTOLARY, Mme DESAGE, Mme DEXIDEUIL, Mme BUGE, Mme TRIMOULET, Mme GRAVELAUD, Mme BOUYSSET, M. GOUTANT

Absents excusés : M. PEAUDECERF, IEN en charge de la circonscription ; M. BILLY, Délégué Départemental Education Nationale ; Mmes REBILLON et GADINAUD DUROUX (psychologues Education Nationale) ; Mme SEICA, Mme CHARBONNEL, M. CARTON, Mme FAUCHER, M. TRICAUD, M. JACQUEMIN, représentants des parents d'élèves ; Mme EBURDERIE, M. STORTZ, M. FOURNIER, Mme IMENEZ enseignants

Secrétaires du conseil d'école : Mmes Hennion-Imbault et Pragout RPE

Début du conseil 18h40

Avant l'ouverture des échanges, le conseil d'école souhaite la bienvenue à Mme Corgne nouvelle élue en charge des affaires scolaires et remercie Mme Claveau pour son action au service des écoles pendant 12 ans.

Le conseil d'école rend également hommage à M. Laurent SOULA, ancien enseignant de l'école.

1/ PPMS et exercices de sécurité

Un 2nd exercice incendie a eu lieu lors de ce second semestre le 20 mars 2026.
Tous les exercices réglementaires PPMS et incendie ont été menés cette année.
Il y aura également prochainement un exercice PPMS sur le temps périscolaire.

2/ Projets pédagogiques des classes / de l'école (liste non exhaustive)

Ces actions et projets pédagogiques s'inscrivent dans le cadre du projet d'école.

Beaucoup d'éléments ont été déjà diffusés lors des deux premiers conseils d'école. Voici quelques informations complémentaires ou nouvelles :

-actions ou activités à caractère citoyen :
*Semaine « Menus 0 déchet » : élaboration des menus par les élèves de CE2 de Mme Trimoulet pour 3 repas en partenariat avec la commune : un repas classique, un repas végétarien et un repas plaisir.
*permis piéton CE2
*cérémonie commémorative du 8 mai

-activités sportives :
* SOP du 30/03 au 03/04/26, avec le cross le jeudi 02/04 et des activités proposées et animées par des élèves CM2 volontaires.
*Journée sportive le jeudi 21 mai : journée olympique et paralympique + label G2030
Très belle journée ; un immense merci à l'ensemble des bénévoles des associations présentes, aux nombreux parents mobilisés et à la commune pour son soutien
*rencontres USEP
*interventions rugby pour les CM2 en juin
*interventions kayak pour les CM1 en juin

-projets et interventions en lien avec la santé des élèves :
*interventions d'étudiants en Service Sanitaire auprès de 3 classes de CP le lundi 16 mars 2026 sur le thème de l'alimentation
*interventions d'une bénévole de la Ligue contre le Cancer sur le thème Manger Bouger pour les CM1 et Ma Santé pour les CM2
*interventions de Norbert MICHOUX, infirmier scolaire
*opération VéloSmoothie pour 4 classes avec les agents du restaurant scolaire
*Opération « Petit déjeuner » organisée le 4 juin pour les 3 classes de CE2, en partenariat avec la commune.

-projets et interventions en lien avec l'environnement :
*Le GMHL est intervenu dans la classe CE2 de Mme Dutailly et il y a eu une sortie sur le terrain (sentier de Mayéras).
*interventions de Bertrand Cholet du service déchets de la Communauté de Communes du Val de Vienne auprès des classes de CE2 complétées par une visite du centre de tri de Beaune les Mines

-projets et activités artistiques :
*spectacle CP : spectacle de chants et danses mardi 9 juin au centre Jacques Prévert.
Un très beau succès ! Félicitations aux enfants, un immense merci à Siyka et aux personnes présentes le jour J pour aider au déroulement, à la commune pour son soutien. M. Chaminant n'oublie pas de féliciter les maîtresses de CP pour leur travail et leur investissement dans la réalisation de ce projet.
*concert JMF « Candide » le 05/06 pour quatre classes (CE1 et CM2)
*projet Petites Compagnies du 87 / classe CM1 M. Goutant sur le texte « Souliers de sable » : un très beau spectacle également ! La qualité des représentations offertes par les classes participantes est louée. Félicitations à nos élèves et au maître pour le travail accompli.

-fête des 100 jours d'école le vendredi 24 avril, manifestation associant les élèves et classes des deux écoles
L'objectif de cette journée était d'organiser un événement commun aux 2 écoles, tel que cela avait été envisagé consécutivement à l'évaluation des deux écoles en 2024.
Cette journée a dépassé toutes nos espérances et M. Chaminant espère que toutes les personnes qui y ont participé ont le même sentiment. C'était une énorme organisation mais cela en valait la peine !
Un immense merci à l'ensemble des équipes des deux écoles, aux membres des associations présentes, aux très nombreux parents mobilisés et à la commune pour son soutien.

-liaison GS/ CP :
Les actions menées dans le cadre de cette liaison : une rencontre jeux traditionnels, des séances de lecture des CP aux GS. Les élèves de GS sont invités au spectacle des CP le 9 juin.

Une visite de l'école élémentaire est prévue pour les GS le 26/06, sur le temps de classe et également en soirée avec leurs parents le 29/06.

-Articles et photos sur le blog de l'école.

-Informations diverses :
*Accueil de 5 stagiaires de 2nde à compter du lundi 15 juin et durant deux semaines.
Classes concernées : CP Mme Partimbene, CE1 Mme Bouysset, CE2 Mme Gauthier, CE2 Mme Trimoulet, CM2 Mme Desage
*Conseil École Collège de juin : toujours pas de date programmée
*Vendredi 26 juin : cérémonie des CM2 à 18h30
*Lundi 29 juin : visite de l'école élémentaire pour les nouveaux élèves et leurs parents
*Jeudi 2 juillet à partir de 17h30 : soirée portes ouvertes au collège pour les élèves de CM2.

3/ Préparation de la rentrée 2026

*Effectifs prévisionnels
A ce jour, nous avons un prévisionnel de 267 élèves pour la rentrée 2026.
60CP + 57CE1 + 40CE2 +57CM1 + 53CM2.
Peu d'inscription à cette date malheureusement...
Et quelques départs qui n'étaient pas prévus...

Organisation pédagogique retenue à ce stade et validée par le conseil des maîtres sous réserve d'une évolution significative des effectifs :
3 CP + 2 CE1 + 1 CE1-CE2 + 1 CE2 + 1 CE2-CM1 + 2 CM1 + 2 CM2

Les listes des classes seront affichées lundi 31 août après-midi.
La rentrée des élèves est fixée au mardi 1er septembre 2026.

*Equipe enseignante
-M. Stortz et Mme Buge ne feront plus partie de l'équipe à la rentrée prochaine. Idem très probablement pour Mme Dexideuil et M. Goutant. Nous les remercions pour leur investissement tout au long de l'année scolaire et leur souhaitons bonne continuation dans leur futur projet professionnel. Merci également à Mmes Imenez et Gravelaud et à M. Fournier qui ont assuré des remplacements et décharges de services.

-Deux professeures stagiaires sont nommées pour la prochaine rentrée : Mylène Bourbon et Manon Beyer.
-M. Chaminant, enseignant et directeur de l'école, sera déchargé complètement de son temps de classe.

*PsyEN
Mme Hélène ROUGIER est nommée sur le poste à temps plein. Très bonne nouvelle !
M. Chaminant remercie Mmes Rebillon et Gadinaud-Duroux qui étaient sur le poste cette année.

*AESH
Les besoins ont été adressés au PIAL.
Nous n'avons pas encore toutes les notifications de la MDPH.
Une réunion de travail commune aux deux écoles est fixée le 2 juillet avec les référents du PIAL et les AESH actuellement en poste pour préparer la rentrée 2026.
Mme Charvet a fait valoir ses droits à la retraite et ne sera plus en poste au 1er septembre. Nous la remercions chaleureusement pour son action au service des élèves et lui souhaitons le meilleur pour cette nouvelle étape de sa vie.

*Service civique
Une nouvelle demande sera formulée auprès de la DSDEN pour l'année scolaire 2026/2027.
L'occasion de remercier Lise BORDE service civique très active et très disponible qui nous nous accompagne depuis début décembre et dont le contrat s'arrête fin juin.

*PAI
La demande de renouvellement sera prochainement transmise aux familles concernées.
Voici les coordonnées du secrétariat médical pour toute demande relative à ce protocole de santé :

Centre Médico-Scolaire
16 rue de New York
87000 LIMOGES
05 87 50 46 05
cms.bellac@ac-limoges.fr

*Budget
La commune nous a transmis les décisions budgétaires « fonctionnement » et « investissement » pour 2026.
Concernant la partie « fonctionnement », les différentes lignes budgétaires restent stables et nous en remercions la commune.
La partie « investissement » est grandement consacrée à la rénovation de la cour et il y est également question du photocopieur couleurs. [Cf questions diverses / question posée par l'équipe enseignante.]

*Modalité de vote pour l'élection des RPE en octobre 2026 (probablement le 9 octobre – à confirmer)
Depuis plusieurs années, les membres du conseil d'école sont consultés lors du 1er conseil d'école quant à la modalité de l'élection des RPE de l'année suivante. De manière récurrente, il est acté de maintenir le vote par correspondance pour les élections, à défaut pour l'heure de toute solution technique de vote électronique, désormais possible, fournie par le Ministère ou la DSDEN87 ou de toute décision réglementaire d'élection automatique en cas de liste unique.

M. Chaminant informe les membres du conseil d'école de nouvelles informations adressées par la DSDEN87 par mail en date du 10 juin 2026.
[Mesdames les directrices, messieurs les directeurs d'école,
Des éditeurs numériques proposent des solutions de vote électronique pour les élections des représentants des parents d'élèves. Les délégués à la protection des données (DPD) de la région académique étudient le respect du règlement général sur la protection des données (RGPD) de 2 solutions : Votil (intégrée à l'ENT One) et Beneylu.
Si l'avis est favorable, une convention cadre pourra alors être signée par l'IA-DASEN.
Pour rappel, vous étiez initialement désigné(e) comme responsable de traitement pour l'organisation du vote électronique. Cependant, face aux contraintes, je vous informe que l'IA-DASEN sera le responsable de traitement.
Afin que ce dispositif soit opérationnel dès les prochaines élections d'octobre 2026, cette éventualité doit être présentée en conseil d'école (le 3e en juin 26 ou un extraordinaire en septembre 26).
Il faut rappeler que, comme l'année passée, ce recours au vote électronique est une possibilité et ne présente pas de caractère obligatoire, d'autant plus que son financement relève de la collectivité qui peut ne pas donner suite.]

Nous n'aurons donc le retour de l'IA-DASEN que dans les quinze premiers jours de septembre, alors que la procédure d'organisation de l'élection 2026 sera déjà lancée… M. Chaminant ne souhaite pas modifier en l'état la procédure de vote papier par correspondance… en tout cas pour l'instant… Ces solutions ne vont pas dans le sens de ce que nous avons déjà discuté ensemble, d'autant qu'elles sont payantes…
Les avis des membres du conseil vont dans le même sens.
La mairie accepte de payer jusqu'à 250€ si nécessaire pour un logiciel de vote sous réserve des garanties transmises par M. l'IA-DASEN.

M. Chaminant indique donc que les modalités de vote pour l'élection 2026 resteront inchangées (vote papier par correspondance). Il précise qu'il questionnera également M. Peaudecerf IEN HV1 sur ce sujet.

*Nouveautés année en cours et/ou rentrée 2026
-protocole santé mentale / juin 2026
Ce protocole s'inscrit dans une démarche de long terme de promotion du bien-être dans l'école ou l'établissement, dans le cadre de la démarche École promotrice de santé (EPSa).
Il s'agit ici de faciliter le repérage et la prise en charge des élèves en situation de souffrance ou de mal-être, chaque membre de la communauté éducative pouvant contribuer aux différentes étapes de ce protocole selon ses compétences et ses fonctions. Il est essentiel que la dimension psychologique reste l'expertise des personnels sociaux et de santé de l'éducation nationale (médecins, infirmiers, psychologues et assistants de service social de l'éducation nationale).
Les familles y sont associées d'où cette information en conseil d'école et au travers du compte-rendu. Elles sont partie prenante de la solution à toutes les difficultés repérées.
Dans le premier degré, le protocole est construit par les inspecteurs de circonscription de l'éducation nationale, mis à disposition des écoles et présenté en conseil d'école. Ils pourront s'appuyer sur l'expertise de personnels sociaux et de santé (médecins, infirmiers, assistants de service social et psychologue de l'éducation nationale). Les équipes pourront solliciter en tant que de besoin les deux personnels repères en santé mentale formés par circonscription (Mme RIVOAL Conseiller Prévention et M. ALMARCHA CP EPS].

-charte du parent accompagnateur
L'équipe enseignante a souhaité la mise en place pour la rentrée prochaine de cette charte proposée par la DSDEN87.
L'idée est de proposer aux parents accompagnateurs un cadre le plus clair possible.
La mention consacrée à la prise d'images et de vidéos a également paru pertinente à l'équipe enseignante, qui voit en cela une façon de protéger les élèves (leurs parents n'ayant pas forcément donné une autorisation à la prise d'images) mais aussi de leur permettre de verbaliser et d'expliquer à leurs parents ce qu'ils ont vécu sans forcément s'appuyer sur un visuel.
Cette charte sera mise en place dès la rentrée.

Compléments sur les différents droits aux images/vidéos/textes pour utilisation et diffusion :
M. Chaminant indique qu'un nouveau formulaire sera proposé aux familles à la rentrée pour couvrir en une fois l'ensemble des demandes faites aux familles. La demande pour la photo scolaire restera à part.

-assurance scolaire
Le guide sorties et voyages scolaires dans le premier degré (actualisé en décembre 2025) précise : « Lors d'une sortie scolaire (obligatoire ou facultative), la présentation d'une attestation d'assurance ne peut être exigée. Toutefois, la souscription d'une assurance par les familles est vivement recommandée ».
Elle ne peut être obligatoire, car aucune disposition législative n'impose aux parents ou aux établissements scolaires la souscription d'une assurance pour la participation des élèves aux activités scolaires, qu'elles soient obligatoires ou facultatives.
Toutefois, à l'occasion d'un dommage causé par un enfant mineur, le régime de responsabilité des parents peut également être engagé (art. 1240 et 1242 du code civil). Ainsi, il est dans l'intérêt des familles de souscrire une assurance couvrant la responsabilité civile de leur enfant, leur propre responsabilité ou celle de leur enfant pouvant être mises en jeu sur le fondement des articles 1240 et 1242 du code civil, ainsi qu'une assurance individuelle des dommages corporels pour les dommages dont leur enfant serait la victime, notamment pour couvrir les cas dans lesquels aucun tiers ne serait reconnu responsable.

4/ Bilan de la coopérative scolaire

Intervention de Mme Kermène, trésorière :
> 8240€ disponibles sur le compte à ce jour, mais toutes les factures (notamment sorties de fin d'année) n'ont pas été réglées
> rappel du budget par élève par classe soit 27€
> La coopérative a financé intégralement toutes les activités/sorties scolaires, les familles n'ont rien déboursé.

5/ Actualités de l'Amicale Scolaire

Intervention de Mme Sanz
*Echec du loto des écoles … Le we prolongé où il était positionné n'a pas aidé.
Des réservations n'ont pas été honorées, la participation a été très faible.
Bénéfices de 270€.
Face à cette situation, la commune a fait grâce du prix de la location de la salle, ce qui permet donc un bénéfice global d'environ 600€. L'Amicale remercie M. le Maire.
L'association décide de mettre en pause cet événement très coûteux en énergie et mobilisation.

*Vente de chocolats : bénéfices de 582€.
Cela a bien marché.

*Fête des écoles du 19/06
>réservations des jetons très positives (représentant un montant de 1628€)
>changement de lieu en raison de l'épisode de chaleur : l'esplanade du kiosque accueillera les stands restauration/buvette, les food-trucks et les jeux seront sous les arbres.
>peu de parents bénévoles inscrits malheureusement… Si on enlève les membres de l'Amicale et les enseignants, seuls 21 parents des deux écoles se sont proposés pour les différents stands. Pourtant, plus il y a de monde, moins on y consacre de temps.

Comment mobiliser davantage les parents pour aider aux manifestations ?

6/ Questions diverses

<u>*Questions équipe enseignante :</u>

1/ la mise en œuvre du photocopieur couleurs pour les écoles en septembre à l'iD
[Information communiquée aux écoles : *Un photocopieur couleur sera installé à l'id et il sera mis notamment à disposition des deux écoles. Chaque enseignant sera détenteur d'un code avec une quantité de copies affectée. Le matériel devrait être opérationnel pour la rentrée de septembre*.]
M. le Maire, avez-vous des précisions sur les points en suspens ? (nombre, horaires d'accès à l'iD, stockage du papier notamment)
M. le Maire précise que l'objectif de mise en œuvre dès septembre demeure. Il indique que la quantité de photocopies allouée à chaque enseignant sera prochainement calculée et communiquée sur la base des demandes adressées à la commune sur cette année scolaire. Du papier sera stocké à l'iD. Les horaires d'accès seront précisés prochainement.

M. Chaminant remercie M. le Maire pour ces éléments. Ce sujet alimente régulièrement les discussions de l'équipe enseignante. Il propose que l'on fasse lors du prochain conseil d'école un bilan du fonctionnement proposé à l'appui des retours d'expérience des enseignants.

2/ les épisodes de chaleur entraînant une température excessive dans les classes et des conditions de travail dégradées (cela rejoint la remarque des RPE)
Quelles solutions durables et/ou temporaires envisager ?
[sujet abordé également par les RPE / voir réponse ci-dessous]

***Questions RPE**

1/ SORTIES

Des parents nous ont fait part de leur souhait qu'une sortie scolaire « hors murs » (voyage scolaire, classe verte…) soit proposée aux élèves au cours de leur scolarité en élémentaire. Ils apprécient les activités déjà organisées, nous avons eu des retours très satisfaits notamment de la journée sportive du 21/05 avec la performance d'avoir réuni autant d'associations, mais s'interrogent sur les possibilités de développer des propositions « hors murs ».

Plusieurs interpellations nous viennent particulièrement des parents de CM2, qui en cette fin d'année font le constat qu'aucune sortie ou projet marquant n'a été proposé à leurs enfants cette année, ni au cours de leurs 5 années d'élémentaire.

Pouvez-vous nous indiquer quelles sont les contraintes éventuelles (budget, encadrement, transport, etc.) et quelles perspectives sont envisagées pour les prochaines périodes ?

Réponse de M. Chaminant
Plusieurs lectures possibles à ce retour et donc plusieurs angles de réponses… Mais aussi plusieurs questionnements.
N'y a-t-il pas confusion entre sortie scolaire (sans nuitée) et voyage scolaire (avec nuitée) ?
Qu'entendez-vous par une sortie ou un projet marquant ?
RPE : Une sortie qui marque la fin de la scolarité. Il y a eu un certain nombre de retours des parents des classes CM2.
Dire « aucune sortie ou aucun projet marquant au cours de leurs cinq années d'élémentaire », n'est-ce pas injuste à l'égard des collègues qui ont eu ces élèves avant et qui ont mené des sorties et des projets ?
Les enseignants énumèrent les nombreux projets ou nombreuses sorties effectués par la promotion CM2.
RPE : Ils reconnaissent que la formulation n'est pas appropriée.

Maintenant, organiser une sortie scolaire (de fin d'année ou non) ou bien un voyage scolaire relève du choix de chaque enseignant et que cette initiative n'a rien d'obligatoire. Ce n'est pas un dû.

Nous serons tous d'accord pour dire que les séjours scolaires avec nuitée (classe de découverte, classe verte…) sont un temps forts dans le parcours scolaire d'un enfant, qu'ils favorisent l'acquisition de connaissances et de compétences et concourent à l'épanouissement des élèves ou qu'ils participent à leur ouverture au monde.

Le voyage scolaire, c'est un gros projet qui se mûrit longtemps à l'avance ; les formalités administratives sont conséquentes ; l'équilibre financier n'est pas négligeable car il faut veiller à la participation demandée aux familles laquelle doit être limitée et ne doit, en aucun cas, conduire à l'exclusion d'un élève pour des raisons financières … sans compter la partie transport qui devient de plus en plus conséquente ; l'enseignant doit être disponible ; l'enseignant doit se sentir en confiance dans la gestion du groupe ou des élèves ; il/elle doit avoir l'adhésion des familles…

Alors, oui factuellement, les élèves de CM2 n'ont pas fait de voyage scolaire mais ils ont fait d'autres choses sur leur scolarité et feront une sortie de fin d'année le vendredi 26 juin.

M. Chaminant ajoute par ailleurs que toute volonté d'un enseignant à organiser un séjour scolaire avec nuitée sera toujours encouragée.
Il en profite pour remercier :
*les enseignant·e·s pour leur investissement dans les différents projets ou différentes sorties menés cette année
*la Commune et l'Amicale des Bout'en Train pour leur soutien financier et logistique
*les parents d'élèves qui se rendent disponibles pour aider et accompagner lors des sorties.

2/EFFECTIFS DES CLASSES

La disparité des effectifs des classes interpellent des parents. Est-il envisageable d'uniformiser les effectifs des classes à la rentrée 2026 ? Afin d'éviter des classes de 26 élèves d'un côté et des classes de 19 élèves de l'autre.

L'organisation pédagogique de l'école et la répartition des élèves sont des compétences du conseil des maîtres présidé par le directeur de l'école... Les décisions du conseil des maîtres sont arrêtées par le directeur de l'école.
Les contraintes de réflexion sont nombreuses tout en sachant que cette réflexion est amorcée dès le mois de novembre pour la rentrée scolaire suivante.
Aléas des départs/arrivées des élèves qui ont lieu du 1er septembre n au 31 août n+1, recommandation du Ministère pour une limitation à 24 dans les classes de CP et CE1 que nous veillons au maximum à tenir depuis plusieurs

années dans l'intérêt des élèves du début du cycle 2, prise en compte des élèves à besoin éducatif particulier notamment en ce qui concerne les élèves notifiés à la MDPH, continuité pédagogique et préférence des personnels... Sans compter que rechercher un équilibre numérique peut amener à des double-niveaux avec donc des effectifs identiques aux cours simples…
La réalité des effectifs du 16 juin ne sera sans doute pas celle du 1er septembre … Ce n'est pas une science exacte... et il n'y a pas toujours de réponse miracle. L'an passé, à la même époque nous avions 47 CM2 prévus, nous avons commencé l'année à 51, sommes montés à 53 et finissons l'année scolaire avec 52 CM2… pour ne citer que cet exemple.
N'oublions pas également que les commandes de fournitures, il faut les faire en amont ; il faut s'inscrire à certains projets pédagogiques dès juin ; les préparations pédagogiques sont réfléchies en amont ; les aménagements des salles de classe aussi avec l'intervention régulière des agents de la commune...
A un moment donné, il faut arrêter une organisation et les aléas de l'année scolaire peuvent effectivement amener des déséquilibres... Nous ne pouvons tout anticiper mais ce travail d'organisation, l'équipe pédagogique prend le temps de le faire et ce de manière réfléchie, dans l'intérêt des élèves.

3. RENOVATION ENERGETIQUE

Un constat répété que nos enfants subissent, dès l'arrivée des beaux jours, de mauvaises conditions d'accueil à l'école Doisneau. Car la température monte vite dans les classes, même avant que la température extérieure ne dépasse les 30 degrés. C'est évidemment dommageable pour leurs apprentissages mais surtout pour leur santé (déshydratation, coup de chaud...).

- Des mesures sont-elles prévues pour améliorer l'isolation thermique des bâtiments de l'école ? Existe-t-il un calendrier prévisionnel de travaux ?

- Et en attendant des solutions temporaires peuvent-elles être mise en place ? (Aérations matinales, ventilateurs dans chaque classe, ventilation nocturne avec des blocs-fenêtres, des brises soleil extérieurs, stores, lamelles…)

Réponse de M. le Maire
La commune n'a pas de plan de rénovation globale prévu pour le moment. Le précédent projet n'a pu être financé par le plan de relance.
D'autres choix tenant compte notamment des considérations financières ont été faits : les priorités de la commune sont ainsi portées sur la cour de l'école en 2026 et le gymnase en 2027.

Les ventilateurs ne sont pas efficaces quant à la baisse de la température en classe mais M. le Maire entend que c'est une demande de l'équipe enseignante et des RPE afin d'améliorer le confort des adultes et enfants pendant les derniers jours d'école.
L'aération matinale sera faite.
Une étude est faite pour permettre de ventiler au mieux les locaux (ouverture vers les couloirs, bloc fenêtre pour aération la nuit, solution d'apport d'air frais dans les classes…).
D'autres solutions pour limiter le rayonnement solaire sur les vitres peuvent être étudiées (stores extérieurs, films…) mais la difficulté réside dans la mise en œuvre de ces travaux d'appoint sur la façade qui pourrait se heurter à un prochain plan global de rénovation.

Les RPE indique que ces travaux d'urgence sur la façade sont peut-être malgré tout à entreprendre si l'échéance du plan de rénovation globale est à long terme.

D'autres propositions sont formulées par les membres du conseil d'école : brumisateur géant, ventilateur/brumisateur, ventilateur de plafond…

M. Chaminant questionnera également M. Peaudecerf IEN sur cette question.

4. PIQUE-NIQUE

Lors des sorties ou activités à la journée, il est demandé aux enfants d'apporter leur pique-nique. Cette organisation pose des questions sur les conditions de conservations de ceux-ci durant la matinée mais aussi sur leur déduction de la facture de cantine. Par exemple une maman nous signalait que ce mois-ci, avec ses deux enfants, ce sont 5 repas qu'elle fournit elle-même. Cela devrait assoir un allègement certain de la note.

Dans ce cas que peut-il être envisagé ?

- Que chaque repas non pris soit déduit de la facture de cantine,
- Que les pique-niques soient préparés par le service de restauration scolaire ?

Réponse de M. le Maire

La tarification au forfait prend en compte la déduction de 3 repas par an et par enfant. Cette information déjà donnée il y a quelques années mérite nouvelle communication en réunion de rentrée.

Fournir les pique-niques par la cantine serait trop compliqué en raison du respect de la chaine du froid.

Pour la journée olympique du 21/05 qui avait lieu sur place, c'est la quantité de pique-niques à préparer qui posait problème, sachant que le service restauration les fournissait déjà aux animateurs des stands.

5. AESH sur le temps de repas

Si des AESH accompagnent des enfants sur le temps de repas à la cantine, leur repas est-il pris en charge ?

Les RPE précisent que cela se fait à St Junien.

M. le Maire répond que cela ne sera pas le cas pour les AESH des écoles de la commune.

Il précise que l'employeur des AESH, y compris sur le temps de cantine, est l'Education Nationale.

6. VISITE DU RESTAURANT SCOLAIRE PAR LES RPE

Les représentants des parents d'élèves ont répondu à l'invitation de visiter le restaurant scolaire. Cette visite et les échanges avec le Chef M. Collardeau ont permis d'observer la qualité du service proposé aux élèves, tant sur les locaux agréables, les règles d'hygiène et de sécurité, l'encadrement attentif et bienveillant et la qualité des menus. Nous joignons le compte-rendu détaillé de nos visites sur deux services et tenons à remercier toute l'équipe de restauration pour leur accueil.

M. le Maire donne son accord pour la diffusion du compte-rendu et du plan alimentaire.

* Point d'étape du projet de réfection et végétalisation de la cour :

M. le Maire indique que les travaux de gros œuvre vont commencer dès le 6 juillet.

Suite aux appels d'offres, deux entreprises vont être en action : Eurovia et Limousin Paysage.

La fin du gros œuvre doit intervenir pour permettre la rentrée des classes.

Les aménagements végétalisés seront complétés à l'automne ainsi que certains mobiliers et jeux.

*Remerciements à l'ensemble des membres du conseil d'école et plus particulièrement aux RPE Mme Depardieu, Mme Charbonnel qui ne seront plus présentes l'an prochain et qui se sont grandement investies dans leur mission tout au long de la scolarité de leurs enfants.

Fin de la séance : 20h45

Fait à Aixe sur Vienne, le 30/06/2026

M. CHAMINANT
Directeur de l'école
Président du conseil d'école

Mmes HENNION-IMBAULT et PRAGOUT
RPE
Secrétaires de séance